

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1908

7 août 2013

SOMMAIRE

Advanced Communication Technologies Consulting	91549	Codentz	91544
Bagheera S.A.	91541	Colarg Partners S.à r.l.	91544
Bankinter International Fund SICAV	91542	Computer Task Group Luxembourg PSF S.A.	91540
Bartholme Clervaux Autocars S.A.	91542	Crèche HUESENASCHT S.à r.l.	91539
Bartholme Clervaux Autocars S.A.	91541	Creswick Luxembourg S.à r.l.	91539
Barylux S.A.	91541	Dakhla SA	91545
BBVA Durbana International Fund	91541	FR Galaxy Holdings S.à r.l.	91553
BBVA Nova Sicav	91542	Gartok	91546
BCW GP	91543	Hedwige Finances S.A.	91547
BCW Trading	91542	Innovation for shelter international	91558
Beeri S.A.	91542	JMB Multimedia S.A.	91549
BELLATRIX Asset Management S.A.	91543	Klötze	91584
Berkel, s.à r.l.	91543	KPMG Pension Scheme, Sepcav	91548
Beweco EMB Invest SA	91543	Le Cabinet Comptable Sàrl	91551
Bigpoint Sàrl	91545	LTRF	91558
BMS SICAV-SIF	91545	Lux Rotor	91572
Bradesco Global Funds	91540	Marigny Development S.A.	91575
Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l.	91559	Peter Gross Lux S.à r.l.	91568
Brofortec S.à r.l.	91540	R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF)	91538
Bruskort International S.à r.l.	91540	Real Estate Management S.A.	91557
Cable & Wireless Luxembourg S.A.	91539	Tecto Luxembourg S.A.	91538
Cajas Españolas De Ahorros Sicav	91539	THL WC (Luxembourg) S.à r.l.	91582
Capital Investment Partners	91538	Trasteel Trading Holding S.A.	91538
Cargill VenInvest S. à r.l.	91543	TSC Property Holding S.à r.l.	91570
Carré-Assurances	91546	Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l.	91577
CBI Luxembourg S.à r.l.	91546	Vega Business Aviation S.à r.l.	91584
CCORP S.A.	91544	Verizon International Luxembourg S.à r.l.	91584
Cécile S.A.	91546	VXI Europe	91576
Central Korbana S.à r.l.	91545	White Mountains International S.à r.l. ...	91584
CG (Germany) II S.à r.l.	91544		
Clarice (Luxembourg) S.A.	91540		
CL Luxembourg Capital Management S.à r.l.	91544		

Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013081449/11.

(130100278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Trasteel Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.155.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2013 que la démission avec effet immédiat de Monsieur Giampiero Gori en tant qu'administrateur a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013081464/12.

(130100274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

R.A.L. HOLDING, Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.622.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.06.2013.

G. ADIBEKIAN

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013081342/13.

(130100506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Capital Investment Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-7626 Larochette, 55, Chemin J-A Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 130.687.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 17 juin 2013 à 10.00 heures, que les actionnaires ont:

- révoqué Monsieur Ruslan Umshvaif, né le 04 avril 1976 à Almaty, Kazakhstan, demeurant professionnellement à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen, de ses fonctions d'administrateur unique et ceci avec effet immédiat.

- nommé Monsieur Farid Sabirov, né le 15 décembre 1985 à Kazakhstan, demeurant à Maulenova 129, N° 9, 050022 Almaty, Kazakhstan, comme nouvel administrateur unique et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 17.06.2013.

Pour extrait conforme

L'administrateur unique

Référence de publication: 2013081713/18.

(130100910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Cajas Españolas De Ahorros Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 55.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081709/11.

(130100637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Creswick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.777.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081706/11.

(130100815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Crèche HUESENASCHT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 36, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.635.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013 a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-5451 Stadtbredimus, 34, Dicksstrooss à L-5451 Stadtbredimus, 36, Dicksstrooss avec effet immédiat.

Stadtbredimus, le 21 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081705/13.

(130100796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Cable & Wireless Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 68.302.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg le 26 mars 2013

1. Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Gilles ROLANDO de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 2 juillet 2012.

2. Il a été décidé de nommer, Monsieur Vincenzo CILIA, auditeur interne, né le 31 mai 1974 à Ragusa, Italie, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, nouvel administrateur de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 mars 2012.

3. Il a été décidé d'accepter la démission de Monsieur Ian GIBSON de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société.

4. Il a été décidé de nommer Deloitte Audit, 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCSL B 67895, nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081693/19.

(130101413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Computer Task Group Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 56.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17/6/13.

WAUTHIER Renald

Managing Director

Référence de publication: 2013081700/12.

(130101416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Clarice (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.534.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081698/10.

(130101149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Brofortec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 120.594.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081682/10.

(130101165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081686/11.

(130101304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bradesco Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 148.563.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRADESCO GLOBAL FUNDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013081680/11.

(130100847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

BBVA Durbana International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.711.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2013:

Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 28 mai 2013, Mme Esther Perez Villalon, résidant professionnellement au Paseo de la Castellana, 81, E-28046 Madrid comme Administrateur en remplacement de Mr Fernandez-Pacheco Ruiz-Villar, qui a donné sa démission de son poste d'Administrateur et Président de la Société à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081663/13.

(130100654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bartholme Clervaux Autocars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zaer op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 95.160.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2013, la décision suivante est prise à l'unanimité:

1) Est nommée réviseur d'entreprises la société BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-Compagnie Fiduciaire, RCSL n° B71178) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081660/13.

(130101310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bagheera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 171.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013081655/13.

(130101077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Barylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 127.683.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2013

La cooptation de Mme Katia CAMBON comme administrateur, décidée par les administrateurs restants en date du 23 mai 2013 a été ratifiée et cette dernière a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BARYLUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081661/15.

(130100978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Beeri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 57.739.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Beeri S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013081670/14.

(130100799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bankinter International Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 48.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081657/10.

(130101240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bartholme Clervaux Autocars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zaer op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 95.160.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hosingen, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081658/10.

(130100614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

BBVA Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 116.731.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2012 et la distribution de dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 17.04.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081666/10.

(130101036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

BCW Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.309.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081668/10.

(130101079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

BELLATRIX Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 126.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013081671/10.

(130101234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Berkel, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3768 Tetange, 20, rue de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 80.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081672/10.

(130100787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Beweco EMB Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.
R.C.S. Luxembourg B 96.680.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013081673/10.

(130100902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

BCW GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 172.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081667/11.

(130101175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Cargill VenInvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.001,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.971.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013081694/13.

(130100663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Colarg Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.799.

Extrait des résolutions du Gérant Unique prises à Luxembourg en date du 12 juin 2013

Il résulte des résolutions prises par le gérant unique en date du 12 juin 2013 que le siège social de Colarg Partners S.à r.l. est transféré du 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec prise d'effet au 1^{er} juin 2013

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013081740/13.

(130101258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Codentz, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8396 Setpfontaines, 37, Mierscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081739/10.

(130101279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

CL Luxembourg Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 168.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013081735/10.

(130100805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

CG (Germany) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081729/10.

(130101399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

CCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.160.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 15/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081720/11.

(130101054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Central Korbana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Central Korbana S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081696/11.

(130101055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Dakhla SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 48.771.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013081772/11.

(130101526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bigpoint Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.768.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société du 12 juin 2013 que M. Jochen Siegert, né le 8 novembre 1973 à Aschaffenburg, Allemagne, demeurant au 116, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg, a été nommé gérant supplé-
mentaire de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013081674/16.

(130100639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

BMS SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 133.225.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de BMS SICAV-SIF tenue le 18 juin 2013 à 11 heures au siège social de la société

Résolution 4

"L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Chinchon, président, Messieurs Renaud Berger et Jean Keller, administrateurs, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014."

Résolution 5

"L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014."

Référence de publication: 2013081675/16.

(130100738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

CBI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 93.841.

EXTRAIT

Suite à une lettre signée par Madame Virginia Mary Stanley, gérant de la Société, la Société prend acte de la démission de cette dernière avec effet au 20 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 20 juin 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013081719/15.

(130100604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Cécile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaeppchen.
R.C.S. Luxembourg B 115.341.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013081722/10.

(130101410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Carré-Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 113.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081715/10.

(130100632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Gartok, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 129.813.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 30 mai 2013

1. Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Eric LECLERC, résidant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
- Christophe JASICA, résidant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
- Martine KAPP, résidant au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald;
- Carl H. AMON III, résidant au 124, E79th Street, #12D, US-NY 10075 New York, USA.

2. Est réélu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- M. Pascal FABECK, demeurant à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013081861/19.

(130101321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Hedwige Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 90.761.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE TREIZE JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Roger GREDEN, dirigeant de sociétés, né à Arlon le 28 octobre 1953, demeurant 4A, rue de l'Ouest, à L-2273 Luxembourg,

ici représenté par Madame Sabrina CHARNY, employée, demeurant professionnellement au 18-20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme HEDWIGE FINANCES S.A., ayant son siège social 18-20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 90.761, ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée en date du 20 décembre 2002 par acte du notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederranven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 du 25 février 2003, les statuts n'ayant pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune entièrement libérée;

- que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société EP International SA, ayant son siège au 20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 130.232, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que Monsieur Roger GREDEN est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 18-20, rue Michel Rodange, à L-2430 Luxembourg;

- que le registre d'actionnaires a été annulé et/ou que les titres au porteur ont été détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.000 (mille euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CHARNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 juin 2013. Relation: RED/2013/950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 juin 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013081070/68.

(130099971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of May,

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination KPMG PENSION SCHEME, SEPCAV, (the "Company"), having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 29 December 2000 pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary, residing then in Hesperange, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dated 3 September 2001, number 714, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 80.358; the articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, dated 16 February 2012, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dated 23 April 2012, number 1035.

The meeting begins at 11.30 am, Mr Thomas FELD, réviseur d'entreprises, with professional address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Carole SCHNEIDER, private employee, with professional address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Carlo JENTGEN, Finance Director, with professional address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The Chairman than states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notice containing the agenda of the meeting in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations, dated on 10 May 2013, number 1100 and on 21 May 2013, number 1184 and in the "Luxemburger Wort" of 10 May 2013 and 21 May 2013.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Modification of article 1 - Definitions, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph will read as follows:

""Annual Remuneration" means thirteen (13) times the gross salary of the first month of the financial year of the relevant contributing company, as adjusted for inflation and if any, for change in the employment contract and for unpaid vacation, excluding any other special payments such as commissions or other bonuses, car allowances and luncheon vouchers."

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on the attendance list set up and certified by the members of the bureau which after signed ne varietur by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from the attendance list that out of 1.415.119,94293 issued and outstanding shares held by 317 members, 847.034,22162 shares held by 53 members are present or duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolution by unanimous vote.

Sole resolution

Art. 1^{er}. Definitions, paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company is amended. Said paragraph will from now on read as follows:

« **Art. 1. Definitions, paragraph 3.** "Annual Remuneration" means thirteen (13) times the gross salary of the first month of the financial year of the relevant contributing company, as adjusted for inflation and if any, for change in the employment contract and for unpaid vacation, excluding any other special payments such as commissions or other bonuses, car allowances and luncheon vouchers."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (EUR 1,000).

Nothing else being in the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 11.45 am.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Signé: T. FELD, C. SCHNEIDER, C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2013. Relation: LAC/2013/25044.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081160/64.

(130099657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

ACTC, Advanced Communication Technologies Consulting, Société Anonyme, (anc. JMB Multimedia S.A.).

Siège social: L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 164.382.

L'an deux mille treize, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «JMB Multimedia S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant siège social à L-3871 Schiffange, 13, rue de la Paix, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 164.382, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 octobre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 3037, daté du 10 décembre 2011 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gérard LUSATTI, administrateur de société, né le 1^{er} mai 1976 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche (France), 6, rue Robert Krüger (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de dénomination de la Société de «JMB Multimedia S.A.» en «Advanced Communication Technologies Consulting», en abrégé «ACTC» et modification subséquente de l'article 1^{er} des Statuts.

3) Refonte de l'article 4 ayant trait à l'objet social qui sera désormais lu comme suit:

«La Société a pour objet le management, la formation et le conseil en technologies spécialisées dans la conception, l'achat, la vente, l'installation et le maintien de systèmes informatiques et de communications, de sécurité, d'audiovisuel, de vidéosurveillance ainsi que le câblage, l'électricité, la climatisation et tout autre domaine associé. Pour accomplir et prospérer dans ses objectifs, elle peut investir ou fusionner avec des sociétés dont l'objet social est similaire, analogue, connexe ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger».

4) Modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société.

5) Refonte de l'article 12 des Statuts ayant trait au pouvoir de signature sociale.

6) Révocation avec effet immédiat de Madame Julie BRACK, demeurant à Audun-le-Tiche (France), de ses fonctions d'administrateur et décharge à elle accordée.

7) Révocation avec effet immédiat de Monsieur Daniel LOUIS demeurant à Audun-le-Tiche (France), de ses fonctions d'administrateur-délégué et décharge à lui accordée.

8) Nomination d'un nouvel administrateur.

9) Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

10) Divers.

II.- Que les actionnaires présents et/ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente et/ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents et/ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «JMB Multimedia S.A.» en «Advanced Communication Technologies Consulting», soit en abrégé «ACTC».

En conséquence de ce qui précède, l'article 1^{er} des Statuts sera désormais lu comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Advanced Communication Technologies Consulting», en abrégé «ACTC».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de refondre intégralement l'article 4 des Statuts ayant trait à l'objet social qui prendra à compter de ce jour la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet le management, la formation et le conseil en technologies spécialisées dans la conception, l'achat, la vente, l'installation et le maintien de systèmes informatiques et de communications, de sécurité, d'audiovisuel, de vidéosurveillance ainsi que le câblage, l'électricité, la climatisation et tout autre domaine associé. Pour accomplir et prospérer dans ses objectifs, elle peut investir ou fusionner avec des sociétés dont l'objet social est similaire, analogue, connexe ou simplement utile à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de refondre l'article 12 des Statuts ayant trait au pouvoir de signature de la Société.

A compter de ce jour, l'article 12 sera rédigé comme suit:

« **Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature».

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide pareillement de révoquer avec effet immédiat et avec décharge, Madame Julie BRACK, demeurant à Audun-le-Tiche (France), de ses fonctions d'administrateur.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Pascal Marcel Joseph VERGULDEZOONE, administrateur de sociétés, né le 30 juillet 1965 à Ham (France), demeurant à F-57330 Roussy-le-Village (France), 9D, Rue Sainte-Anne.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide pareillement de révoquer avec effet immédiat et avec décharge, Monsieur Daniel LOUIS, demeurant à Audun-le-Tiche (France), de ses fonctions d'administrateur-délégué.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué: Monsieur Pascal Marcel Joseph VERGULDEZOONE, pré-qualifié.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Conformément à l'article 12, la société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. ALEXANDRE, G. LUSATTI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 03 juin 2013. Relation: MER/2013/1152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081133/123.

(130099711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Le Cabinet Comptable Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 178.027.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le onze juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Claude KRIEGER, comptable, né le 19 juillet 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7222 Walferdange, 18, Rue de Dommeldange,

laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau comptable et fiscal, les prestations de comptabilité et de services administratifs en général, le calcul des salaires et ses prestations accessoires, la constitution de sociétés, les prestations de conseils et d'analyses se rapportant à l'activité de comptable, les prestations de centre de formalités.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «LE CABINET COMPTABLE SARL», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi en la Commune de Walferdange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante euros (EUR 40.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil treize.

Souscription et Libération

Les cinq cents parts sociales sont intégralement souscrites par Monsieur Jean-Claude KRIEGER, comptable, né le 19 juillet 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7222 Walferdange, 18, Rue de Dommeldange.

Toutes les parts ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature constituée par:

- un véhicule de marque TOYOTA Avensis, numéro d'immatriculation XU8979, châssis N° SB1BB56L60E079635. L'apport en nature ci-avant défini est évalué au montant respectif suivant valeur vénale du véhicule;

- un serveur informatique de marque Hewlett-Packard, modèle ML350T06, avec Armoire APC et Firewall Sonicwall.

Une liste détaillée des apports en nature est jointe à la présente aux fins de publication.

L'associé unique certifie la valeur réelle des éléments apportés et donne pleine et entière décharge au notaire instrumentant à cet égard.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent cinquante euros (1.350.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante pré qualifiée, représentée comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Claude KRIEGER, comptable, né le 19 juillet 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7222 Walferdange, 18, Rue de Dommeldange.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. Le siège de la société est fixé à L-7222 WALFERDANGE, 18, Rue de Dommeldange.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société pré-sentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: J-C KRIEGER, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7676. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081182/101.

(130099703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

FR Galaxy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.007.145,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.328.

In the year two thousand and thirteen, the sixteenth day of May, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Galaxy Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.328 (the Company). The Company has been incorporated on December 9, 2009 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 213 of February 1, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

There appeared:

FR Galaxy Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cay-

man Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-234148 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Aurélien Le Ret, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred eighty-seven thousand one hundred and forty-five United States dollars (USD 9,987,145.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each to ten million seven thousand one hundred and forty-five United States dollars (USD 10,007,145.-), by way of the issue of nine million nine hundred eighty-seven thousand one hundred and forty-five (9,987,145) new shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million nine hundred eighty-seven thousand one hundred and forty-five United States dollars (USD 9,987,145.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each to ten million seven thousand one hundred and forty-five United States dollars (USD 10,007,145.-), by way of the issue of nine million nine hundred eighty-seven thousand one hundred and forty-five (9,987,145) new shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for nine million nine hundred eighty-seven thousand one hundred and forty-five (9,987,145) new shares having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and to fully pay them up by way of (i) a contribution in kind consisting of a portion of a receivable in an amount of eight million seven hundred seven thousand six hundred and sixty-eight United States dollars (USD 8,707,668.-), that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable) and (ii) a contribution in cash in an amount of one million two hundred seventy-nine thousand four hundred and seventy-seven United States dollars (USD 1,279,477.-).

Such contributions in kind and in cash in an aggregate amount of nine million nine hundred eighty-seven thousand one hundred and forty-five United States dollars (USD 9,987,145.-) are fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of one million two hundred seventy-nine thousand four hundred and seventy-seven United States dollars (USD 1,279,477.-) is at the disposal of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated March 28, 2013 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder, to the Company is shown on the attached balance sheet of the Company as per March 28, 2013 (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder, is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least eight million seven hundred seven thousand six hundred and sixty-eight United States dollars (USD 8,707,668.-), and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder, to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder, and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder, to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

The Contribution Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1. of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at ten million seven thousand one hundred and forty-five United States dollars (USD 10,007,145.-), represented by ten million seven thousand one hundred and forty-five (10,007,145) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Luxembourg, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand three hundred euro (EUR 4,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai, par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Galaxy Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.328 (la Société). La Société a été constituée le 9 décembre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinkcx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1^{er} février 2010 sous le numéro 213. Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

FR Galaxy Holdings Limited, une société incorporée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-234148 (l'Associé Unique),

ici représentée par Aurélien Le Ret, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf millions huit cent quatre-vingt sept mille cent quarante-cinq dollars américains (USD 9.987.145,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à dix millions sept mille cent quarante-cinq dollars américains (USD 10.007.145,-) par l'émission de neuf millions huit cent quatre-vingt sept mille cent quarante-cinq (9.987.145) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital telle que mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société afin d'y faire figurer l'augmentation du capital social spécifiée au point 1.

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé d'ATC Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions huit cent quatre-vingt sept mille cent quarante-cinq dollars américains (USD 9.987.145,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à dix millions sept mille cent quarante-cinq dollars américains (USD 10.007.145,-) par l'émission de neuf millions huit cent quatre-vingt sept mille cent quarante-cinq (9.987.145) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux neuf millions huit cent quatre-vingt sept mille cent quarante-cinq (9.987.145) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par (i) un apport en nature qui se compose d'une partie de créance d'un montant de huit millions sept cent sept mille six cent soixante-huit dollars américains (USD 8,707,668,-), que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) et (ii) un apport en numéraire d'un montant d'un million deux cent soixante-dix-neuf quatre cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 1.279.477,-).

Les apports en nature et en numéraire d'un montant total de neuf millions huit cent quatre-vingt sept mille cent quarante-cinq dollars américains (USD 9.987.145,-) sont entièrement affectés au compte nominal du capital social de la Société.

Le montant d'un million deux cent soixante-dix-neuf quatre cent soixante-dix-sept dollars américains (USD 1.279.477,-) est à la disposition de la Société.

L'existence et l'évaluation de l'apport en nature de la Créance est certifié entre autre par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport) et (ii) le bilan de la Société daté du 28 mars 2013 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Il ressort du Certificat d'Apport que:

«- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est démontrée dans le bilan ci-joint de la Société. daté du 28 mars 2013 (le Bilan);

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg et selon le Bilan joint, la valeur de la Créance est au moins égale à huit millions sept cent sept mille six cent soixante-huit dollars américains (USD 8,707,668,-), et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis le Bilan;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert de la pleine propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société aura la pleine

propriété de la Créance qui dès lors sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat d'Apport et le Bilan ci-joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts pour y faire figurer les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à dix millions sept mille cent quarante-cinq dollars américains (USD 10.007.145,-), représenté par dix millions sept mille cent quarante-cinq (10.007.145) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé d'ATC Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille trois cents euros (EUR 4.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Le Ret, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013081004/212.

(130099838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 138.102.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Real Estate Management S.A. (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 138102, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammengetreten.

Benannte Aktiengesellschaft wurde am 18. April 2008 gemäß notarieller Urkunde gegründet, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1246 vom 22 Mai. 2008 veröffentlicht wurde.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 8.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Tom Lahure, Angestellter, geschäftsansässig in Sandweiler, welcher Herrn Jérôme Schmit, Angestellter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Tom Lahure, Angestellter, geschäftsansässig in Sandweiler.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Artikels der Satzung.

2. Verschiedenes.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und sodann zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel eins (1) folgenden Wortlaut:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung Real Estate Management S.A..

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler. Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt."

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: LAHURE, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/06/2013. Relation: EAC/2013/7809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013081344/53.

(130099518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**I-4S Sàrl, Innovation for shelter international, Société à responsabilité limitée,
(anc. LTRF).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 171.399.

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Régis GHERARDINI, commerçant, né à Metz (F) le 6 mai 1970, demeurant à F-57940 Volstroff, 33 Vinsberg, France.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "LTRF", ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare Ilot Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 171.399, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2523 du 10 octobre 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en Innovation for shelter international, en abrégé I-4S Sàrl et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Innovation for shelter international, en abrégé I-4S Sàrl (ci-après la Société)".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont pas librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement unanime préalable en assemblée générale des associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement unanime préalable en assemblée générale des associés. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant plus de quatre-vingt pourcent des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis GHERARDINI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mai 2013. Relation GRE/2013/2214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081196/50.

(130100572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 178.055.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) undersigned.

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88.045, having its registered address at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Maxime NINO and Marielle STIJGER, both managers present at the meeting, with professional address at 2, rue du Fossé in L-1536 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The objects of the Company are:

to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

to invest and deal with the Company's money and funds in any way the board of managers think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

to borrow, raise and secure the payment of money in any way the board of managers think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the board of managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one million two hundred thirty-seven thousand five hundred (1,237,500) preference shares (the «Preference Shares») and together with the Ordinary Shares, the «Shares»), each with a nominal value of one cent euro (EUR 0.01).

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The company is authorized to issue additional Shares, each having such rights and obligations as set in these Articles. In these Articles, «Shareholders» means the holders at the relevant time of the Shares and «Shareholder» shall be construed accordingly.

In addition to the corporate capital, a premium may be paid on the Shares which is reflected in the share premium account of the company. The share premium account is not attributable to any specific class of Shares if any from time to time and may be used to finance the redemption of any class of Shares if the board of managers decides to do so.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000) represented by ten billion (10,000,000,000) Shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

The board of managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new Shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of Shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, of the general meeting of Shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares. In case of issuance of Shares, the board of managers of the company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every Share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of Shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The Shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 9. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three members, who need not be Shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of Shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of Shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by telephone, a video conference, letter, email, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s).

The board of managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the board of managers.

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euros (EUR 10,000.-). For decisions having a value of an amount over ten thousand euros (EUR 10,000.-), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole Shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of Shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the Shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five Shareholders, decisions of Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2013.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund

is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

- 12,500 Ordinary Shares
- 1,237,500 Preference Shares
- TOTAL 1,250,000 Shares

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named Shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at five (5).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Marielle STIJGER, Director, born in Capelle aan den IJssel, The Netherlands, on 10 December 1969, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Dominique LE GAL, Director, born in Savigny-Sur-Orge, France, on 9 December 1971, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Maxime NINO, Director, born in Arlon, Belgium, on 13 December 1983, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Michael FURTH, Managing Director, born in Geneva, Switzerland on 29 April 1968, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom;
 - Véronique MENARD, Director, born in Le Loroux Bottereau, France, on 2 October 1973, professionally residing at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, United Kingdom.
- 3) The company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representatives of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 88.045, ayant son siège social 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Maxime NINO et Marielle STIJGER, gérants, tous deux présents à la présente assemblée, demeurant professionnellement à 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Broad Street Loan Partners 2013 S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet de la Société est:

d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le conseil de gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la loi luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le conseil de gérance considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et un million deux cent trente-sept mille cinq cents (1.237.500) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») et collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits à l'exception de ce qui est prévu dans les présents statuts. Chaque part sociale confère une voix lors des assemblées ordinaires et extraordinaires des associés.

La société est autorisée à émettre des Parts Sociales complémentaires, chacune ayant les droits et obligations fixés dans les présents Statuts. Dans les présents Statuts, les «Associés» signifient les détenteurs au moment donné des Parts Sociales et l'«Associé» désigne chacun d'entre eux.

En plus du capital social, les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission qui est reflétée dans un compte de prime d'émission de la société. Le compte de prime d'émission n'est allouable à aucune catégorie de Parts Sociales existant de temps à autre et peut être utilisé pour financer le rachat d'une catégorie de Parts Sociales si le conseil de gérance le décide.

La société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01.-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de Parts Sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de Parts Sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'Associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des Parts Sociales. En cas d'émission de Parts Sociales, le conseil de gérance de la société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. Les cessions de Parts Sociales entre vifs à des tiers non Associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

Les Parts Sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres Parts Sociales.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un Associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres, Associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des Associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par téléphone, vidéo-conférence, écrit, courriel, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le conseil de gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, Associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le conseil de gérance.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR 10.000.-), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'Associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des Associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'Associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des Associés. Les décisions de l'Associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des Associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par la gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque Associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des Associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, à désigner par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

- 12.500 Parts Sociales Ordinaires
- 1.237.500 Parts Sociales Préférentielles
- TOTAL 1.250.000 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les Associés prénommés ont immédiatement tenus une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
 - Marielle STIJGER, Director, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Dominique LE GAL, Director, né à Savigny-sur-Orge, France, le 9 décembre 1971 professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Maxime NINO, Director, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Michael FURTH, Managing Director, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni;

- Véronique MENARD, Director, née à Le Loroux Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux gérants de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NINO, M. STIJGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2013. LAC/2013/26954. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013080776/483.

(130100483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Peter Gross Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 178.057.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den vierzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts Peter Gross Bau Holding GmbH, mit Sitz in D-66389 St. Ingbert, Dudweilerstrasse 80, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer HRB 19759,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer, nämlich:

- Herr Philipp GROß, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66130 Saarbrücken, Höhenweg 5b.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Peter Gross Lux S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand des Unternehmens ist der Betrieb eines Hoch- und Tiefbauunternehmens sowie alle damit im Zusammenhang stehenden Geschäfte.

Die Gesellschaft darf alle Geschäfte eingehen und Maßnahmen durchführen, die geeignet sind, den Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu fördern.

Die Gesellschaft darf insbesondere andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten oder sich an ihnen beteiligen.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch die

Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts Peter Gross Bau Holding GmbH, mit Sitz in D-66389 St. Ingbert, Dudweilerstrasse 80, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Saarbrücken unter der Nummer HRB 19759, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Philipp GROß, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66130 Saarbrücken, Höhenweg 5b.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2311 Luxemburg, 47, avenue Pasteur.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. GROß, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2013. Relation: ECH/2013/1113. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 20. Juni 2013.

Référence de publication: 2013081298/115.

(130100493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

TSC Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 150.265.

L'an deux mille treize,

le sixième jour du mois de juin.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«TSC Fund» (anciennement: «TSC Property Fund»), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), constituée et existant sous forme d'une société en commandite par actions et sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147 956,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 03 juin 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul et unique associé de la société «TSC PROPERTY HOLDING S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 14, rue Beck L-1222 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous

le numéro 150 265, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 179 le 28 janvier 2010 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (437'500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) à un montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450'000.-EUR) par l'émission de quatre cent trente-sept mille cinq cents (437'500) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, chaque action nouvelle émises avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Toutes les quatre cent trente-sept mille cinq cents (437'500) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, la société «TSC Fund», prénommée et intégralement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (437'500.- EUR).

L'apport de QUATRE CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (437'500.- EUR) sera entièrement alloué au capital social souscrit de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné qui les constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'alinéa premier de l'article SIX (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450'000.- EUR) représenté par quatre cent cinquante mille (450'000) parts sociales dans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui a personnellement et parfaite connaissance de la langue anglaise, constate que le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre les deux textes, la version anglaise, prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Suit la traduction française du texte qui précède:

In the year two thousand thirteen,

on the sixth day of the month of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"TSC Fund" (formerly "TSC Property Fund"), an investment company with variable capital - specialised investment fund (une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), [SICAV-FIS] incorporated and existing under the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions) and under the Luxembourg Law, set and having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 147 956,

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address IN Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 03 June 2013,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the company "TSC PROPERTY HOLDING S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 14, rue Beck L-1222 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section number B 150 265, incorporated by a deed of the undersigned notary on 21 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 179 on 28 January 2010, the articles of Incorporation of which have never been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of FOUR HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (437'500.- EUR) so as to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) up to an amount of FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (450'000.- EUR) through the issue of four hundred thirty-seven thousand five hundred (437'500) shares with no par value, each new share issued with the same rights and privileges as the current existing shares.

All four hundred thirty-seven thousand five hundred (437'500) newly issued shares are subscribed by the current sole shareholder "TSC Fund" prenamed and fully paid up by a contribution in cash of a total amount of FOUR HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (437'500.- EUR)

The total contribution of FOUR HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (437'500.- EUR) will be allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution in cash has been produced to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article SIX (6) of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 6. (First paragraph). "The share capital is set at FOUR HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (450'000.- EUR) represented by four hundred and fifty thousand (450'000) shares with no par value, all fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand six hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7491. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013081466/109.

(130100253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Lux Rotor, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 178.064.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme «ASA Location S.A.» ayant son siège social au L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 59481, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bernard HILDENBRAND, chef d'entreprise, demeurant au L-1316 Luxembourg, 69 rue des Carrières,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LUX ROTOR", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La société a pour objet la location, l'achat et la vente d'aéronefs. La société peut également effectuer toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations et acquérir des brevets et licences; elle peut gérer et mettre en valeur les entreprises auxquelles elle s'intéresse et peut leur apporter tout soutien financier ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et faire tous actes généralement quelconques, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul ayant droit pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs ayant droits d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné par les associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné par les associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par les associés lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par les associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, «ASA Location S.A.», prénommée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi au 69, rue des Carrières L-1316 Luxembourg.
2. Est nommé comme gérante de la Société pour une durée indéterminée:

La société anonyme «ASA Location S.A.» ayant son siège social au L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 59481, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Bernard HILDENBRAND, prénommé, demeurant au L-1316 Luxembourg, 69 rue des Carrières.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. HILDENBRAND, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29/05/2013. Relation: LAC/2013/24313. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013081199/134.

(130100564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Marigny Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 93.828.

L'an deux mille treize, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «MARIGNY DEVELOPMENT S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93.828, constituée suivant acte notarié du 8 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 685 du 30 juin 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna HERMES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts et de l'article treize (13) des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé à l'article trois (3) des statuts;

3. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa et l'article treize (13) sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} (Deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Art. 13. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

Le délai fixé dans le cadre du capital autorisé étant expiré, l'Assemblée Générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé à l'article trois (3) des statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article six (6) et l'article huit (8), deuxième alinéa des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 8. (Deuxième alinéa). «La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. HERMES, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7498. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013081231/76.

(130100271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

VXI Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.818.

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

VXI Global Solutions, Inc, une société constituée suivant les lois de l'état de Californie (USA), ayant son siège social à CA 90010 Los Angeles, 3350 Wilshire Boulevard (USA) et inscrite auprès du Secretary of State of California sous le numéro C2092480 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monique Bachner, solicitor, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles (USA), le 28 avril 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de VXI Europe (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 174.818, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 696 du 21 mars 2013.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants B actuels avec effet immédiat, à savoir Madame Catherine Koch et Madame Laetitia Antoine, et de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes comme nouveaux gérants B en leur remplacement pour une durée illimitée:

- Madame Ailbhe Jennings, chartered accountant, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer; et
- Monsieur Aurélien Vasseur, corporate manager, né le 8 janvier 1976 à Seclin (France), avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer, avec effet immédiat.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat, dans ses versions anglaise et française, l'article 4.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" 4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2013. REM/2013/864. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081502/52.

(130099813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.781.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cambium (US), L.L.C., a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office located at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5031983 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 164781, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 30 September 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3227 dated 31 December 2011 (the "Company").

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,500 (four thousand five hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 24,500 (twenty-four thousand five hundred United States Dollars) by the issuance of 4,500 (four thousand five hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 445,500 (four hundred forty-five thousand five hundred United States Dollars), out of which an amount of USD 2,450 (two thousand four hundred fifty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment by Cambium (US), L.L.C. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,500 (four thousand five hundred United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to 24,500 (twenty-four thousand five hundred United States Dollars) by the issue of 4,500 (four thousand five hundred) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares") in favour of the Sole Shareholder, subject to the payment of a global share premium in the aggregate amount of USD 445,500 (four hundred forty-five thousand five hundred United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 2,450 (two thousand four hundred fifty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable amounting to USD 450,000 (four hundred fifty thousand United States Dollars) (the "Receivable") (the "Contribution").

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by the Contribution, subject to the payment of the Share Premium.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor in exchange of the issuance of 4,500 (four thousand five hundred) New Shares and subject to the payment of the Share Premium is composed of the Receivable.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Valuation

The valuation of USD 450,000 (four hundred fifty thousand United States Dollars) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 25 April 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Vector Capital IV International, L.P., organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered in The Cayman Islands under the number WK-36984, here represented by a General Partner, Vector Capital Partners IV, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under the number WK-39490, here represented by its General Partners, Vector Capital, L.L.C., a company having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered in Delaware, United States of America, under the number 4754693 and Vector Capital, Ltd., organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered in The Cayman Islands under the number WK-255861.

b) Mr. Ludovic Trogliero, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Mr. David Catala, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde prenamed, by virtue of a proxy contained in the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Cambium (US), L.L.C.: 24,500 (twenty-four thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 24,500 (twenty-four thousand five hundred) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows:

"The Company's share capital is set at USD 24,500 (twenty-four thousand five hundred United States Dollars), represented by 24,500 (twenty-four thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quinzisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cambium (US), L.L.C., une limited liability company régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5031983 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Vector Cambium (Lux) 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164781, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3227 en date du 31 décembre 2011 (la "Société").

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été préalablement et dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.500 USD (quatre mille cinq cents dollars américains) de sorte à augmenter son montant actuel de 20.000 (vingt mille dollars américains) à 24.500 USD (vingt-quatre mille cinq cents dollars américains) par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 445.500 USD (quatre cent quarante-cinq mille cinq cents dollars américains), dont un montant de 2.450 USD (deux mille quatre-cent-cinquante dollars américains) devra être alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et paiement par Cambium (US), L.L.C. des nouvelles parts sociales par la voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chacun des documents.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.500 USD (quatre mille cinq cents dollars américains) de sorte à augmenter son montant actuel de 20.000 (vingt mille dollars américains) à 24.500 USD (vingt-quatre mille cinq cents dollars américains) par l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») au profit de l'Associé Unique, soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 445.500 USD (quatre cent quarante-cinq mille cinq cents dollars américains) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 2.450 USD (deux mille quatre cent cinquante dollars américains) devra être alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 450.000 USD (quatre cent cinquante mille dollars américains) (la "Créance") (l' "Apport").

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ici intervient l'Apporteur. L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer entièrement par voie de l'Apport, soumis au paiement de la Prime d'Emission.

Description de l'Apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur en échange de l'émission de 4.500 (quatre mille cinq cent) Nouvelles Parts Sociales et soumis au paiement de la Prime d'Emission se compose de la Créance.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Evaluation

L'évaluation de l'Apport à un montant de 450.000 USD (quatre cent cinquante mille dollars américains) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 25 avril 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été apportée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Vector Capital IV International, L.P., régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro WK-36984, ici représentée par son General Partner, Vector Capital Partners IV, L.P., une exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro WK-39490, ici représenté par ses General Partners, Vector Capital, L.L.C., une société ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4754693 et Vector Capital, Ltd., régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social sis au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistré sous le numéro WK-255861.

b) M. Ludovic Troglierio, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) M. David Catala, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé tel qu'il suit:

- Cambium (US), L.L.C.: 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le notaire prend acte que les 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 24.500 USD (vingt-quatre mille cinq cents dollars américains), représenté par 24.500 (vingt-quatre mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune».

Aucune autre modification n'est à effectuer à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec nous notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013081477/242.

(130099852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

THL WC (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.026.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of May,

Before the undersigned, Me Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

THL WC (CAYMAN), L.P., a limited partnership registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK-4284, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

The Sole Shareholder appears in its capacity of sole shareholder of THL WC (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154026, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 14 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1514 on 23 July 2010 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been modified on several times and for the last time on 22 February 2013 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 March 2013 under the number 589, p. 28247.

The Sole Shareholder is hereby represented by Sofia Da Chao Conde, private employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal, and provided to the undersigned notary.

After having been signed *ne varietur* by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, will perform its duties with all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law. The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, may on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, is authorised to make, and shall make, subject to the drawing-up of interim liquidation accounts, advance payments on the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with, as the case may be, any agreement which may have been entered into by the Company for the purposes of regulating funds flow, if any, and only in accordance therewith.

Fourth resolution

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, decides that it shall (i) realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts and (ii) to make the payments in accordance with, as the case may be, any agreement which may have been entered into by the Company for the purposes of regulating funds flow, if any, and only in accordance therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois de mai,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

THL WC (CAYMAN) L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, immatriculée au Registrar of exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-4284 (l'Associé Unique).

L'Associé Unique comparaît en sa capacité d'associé unique de THL WC (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 15, Rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145026 (la Société). La Société a été constituée le 7 octobre 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 novembre 2009, numéro 2167, page 103973. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en de réitérées reprises et pour la dernière fois le 22 février 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mars 2013 sous le numéro 589, p. 28247.

L'Associé Unique est représenté par Sofia Da Chao Conde, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé présentée au notaire instrumentant.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'agir comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, dispose de tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, passera tous les actes et exécutera toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi. L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, fera ou et devra faire, sous condition de l'établissement de comptes intermédiaires de liquidation, des avances sur boni de liquidation, conformément à, le cas échéant, toute convention qui pourrait éventuellement être conclue par la Société afin de réguler certains flux de trésorerie, sous réserve de conclusion d'une telle convention et seulement conformément à une telle convention.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, procédera dans les meilleures conditions à (i) la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société et (ii) procédera à des paiements, conformément à, le cas échéant, toute convention qui pourrait éventuellement être conclue par la Société afin de réguler certains flux de trésorerie, sous réserve de conclusion d'une telle convention et seulement conformément à une telle convention.

91584

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6514. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013081452/110.

(130099853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Vega Business Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.455.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013081478/10.

(130100340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Verizon International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081479/10.

(130099553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 134.650,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081508/10.

(130100192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Klötze, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.478.

Les comptes annuels au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081931/9.

(130100962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.
